



# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Exercice 2022**

*Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.*

# SOMMAIRE

1.	Caractérisation technique du service .....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D301.0) .....	2
1.4.	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) .....	2
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service .....	3
2.1.	Modalités de tarification .....	3
2.2.	Recettes .....	3
3.	indicateurs de performance .....	4
3.1.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) .....	4
3.2.	fonctionnement .....	4
3.3.	Contrôles de conception .....	5
3.4.	Contrôles de bonne exécution .....	5
3.5.	Diagnostiques réalisés dans le cadre d'une vente .....	5
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	6
5.	Aides à la réhabilitation des ANC .....	6
5.1.	Nombre de demandes et répartition des taux accordés .....	6
5.2.	Répartition des demandes par communes .....	7

## Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Sud-Estuaire
- Caractéristiques : EPCI
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Contrôle des installations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Entretien des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement des matières de vidange	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réhabilitation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Réalisation des installations	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
•		
• Territoire desservi : Saint-Brevin-les-Pins, Corsept, Paimboeuf, Saint-Viaud, Frossay et Saint-Père-en-Retz.		
• Existence d'une CCSPL	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
• Existence d'un zonage	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
	<input type="radio"/> Saint-Brevin-les-Pins – Date d'approbation : 28 Avril 2014	
	<input type="radio"/> Corsept – Date d'approbation : 29 Mars 2004	
	<input type="radio"/> Paimboeuf – Pas de zonage (entièrement collectif)	
	<input type="radio"/> Saint-Viaud – Date d'approbation : 18 Octobre 2018	
	<input type="radio"/> Frossay – Date d'approbation : 29 Novembre 2018	
	<input type="radio"/> Saint-Père-en-Retz – Date d'approbation : 21 Décembre 2018	
• Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation : 15/12/2022 ( <i>délibération 2022-233</i> )		

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : affermage

Nom du délégataire : Véolia Eau

Date de début de contrat : 1<sup>er</sup> Janvier 2018

Date de fin de contrat : 31 Décembre 2024

Nombre d'avenants et nature des avenants : 0

Missions du délégataire : Contrôle de conception et de réalisation des ANC neufs ou réhabilités, recensement des systèmes ANC existant et mise à jour annuelle, diagnostic des installations, contrôle périodique des installations conformes.

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert une population estimée à 9 018<sup>(1)</sup> habitants pour 3 005<sup>(2)</sup> installations et un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 30 373 (source INSEE au 01/01/19).

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 30% au 31/12/2022 (31% en 2021).

<sup>1</sup> Sur la base de trois personnes par foyer.

<sup>2</sup> 3 005 correspond au nombre d'installations ANC ayant fait l'objet à minima d'un contrôle depuis la création du service. Parmi ces 3 005 installations, certains foyers ont procédé à une demande de résiliation de leur abonnement d'eau potable.

Au 1er Janvier 2022, le nombre de ces résiliations est porté à 439, soit **2 888 foyers s'acquittant de la redevance assainissement non collectif**.

Les 439 résiliations sont une donnée à manipuler avec précaution (peu fiable), et sont actuellement en cours d'étude afin de répertorier au mieux le parc ANC du territoire de la CCSE.

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	30
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 100 (100 en 2021).

## 2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif permet de couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations).  
Les tarifs applicables en 2022 et 2023, par délibération du 17/10/2019, sont les suivants :

PRESTATIONS	TARIFS H.T. au 01/01/2022		TARIFS H.T. au 01/01/2023	
	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.	Montant VEOLIA EAU	Montant revenant à la C.C.S.E.
Contrôles de conception	58,64 €	7,15 €	60,32 €	7,15 €
Contrôles de bonne exécution	106,61 €	7,15 €	109,67 €	7,15 €
Contre - visite de bonne exécution	74,63 €	0,00 €	76,77 €	-
Contrôle de bon fonctionnement	101,28 €	7,15 €	104,19 €	7,15 €
Contrôle dans le cadre d'une vente	170,58 €	7,15 €	175,47 €	7,15 €

### 2.2. Recettes

Libellé	2021			2022		
	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.	Quantité	VEOLIA	C.C.S.E.
Contrôle de conception	88	5 080,24 €	629,55 €	63	5 025,68€	450,45€
Contrôle lors de vente	51	8 564,43 €	364,65 €	80	13 646,40€	572,00€
Contrôle de bonne exécution	73	7662,08 €	521,95 €	61	6 503,21€	436,15€
Contre-visite de bonne exécution	1	73,47 €	0,00 €	-1	-74,63€	0,00€
Contrôle de bon fonctionnement	3 094	44 071,82 €	3 155,34 €	3 005	44 727,28€	3 064,58€
Décomptes entrants – sortants						
Annulations						
<b>Montant total produits</b>		<b>65 452,04 €</b>	<b>4 671,14 €</b>		<b>68 496,58 €</b>	<b>4 523,18€</b>

### 3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022.**
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/2022.**

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	2021	2022
1. Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	1 364	1 357
2. Nombre d'installations non conformes avec impact sur le milieu (AB-NC-NZ)	1 192	1 185
<i>Dont installations avec rejet brut</i>	442	413
3. Nombre d'installations non conformes sans impact sur le milieu (NA)	407	389
4. Nombre d'installations non visitées ou refus	21	21
5. Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	3 094	3 005
<b>Taux de conformité (1+3)/5</b>	57%	<b>58% <sup>(1)</sup></b>

<sup>(1)</sup> Le taux de conformité de 58% est basé sur l'ensemble des 3 005 installations contrôlées (abonnements résiliés inclus). En se basant sur les 2 888 installations « actives », le taux de conformité est de 60%.

#### 3.2 fonctionnement

	2011-2020	2021	2022
CORSEPT	564	12	32
FROSSAY	759	77	8
SAINT-BREVIN-LES-PINS	490	11	14
SAINT-PÈRE-EN-RETZ	727	97	2
SAINT-VIAUD	365	73	38
<b>TOTAL</b>	<b>2 905</b>	<b>270</b>	<b>94</b>

67% des installations contrôlées en 2022 sont jugées non acceptables (63/94).

### 3.3 Contrôles de conception

	2011-2020	2021	2022
CORSEPT	90	12	11
FROSSAY	170	19	9
SAINT-BREVIN-LES-PINS	174	32	8
SAINT-PÈRE-EN-RETZ	240	20	20
SAINT-VIAUD	807	8	6
<b>TOTAL</b>	<b>1 481</b>	<b>91</b>	<b>54</b>

À l'échelle de la CCSE, les contrôles de conception instruits en 2022 portent à 68,50% (37) sur des dispositifs réhabilités et 31,50% (17) sur des dispositifs neufs.

Les types de dispositif choisis sont répartis comme suit : 7,40% de filière traditionnelle (4), 33,30% de microstation (18), 51,90% de filtre compact (28) et 7,40% de phytoépuration (4).

### 3.4 Contrôles de bonne exécution

	2011-2020	2021	2022
CORSEPT	70	14	8
FROSSAY	131	24	20
SAINT-BREVIN-LES-PINS	128	33	14
SAINT-PÈRE-EN-RETZ	188	20	18
SAINT-VIAUD	84	7	8
<b>TOTAL</b>	<b>601</b>	<b>98</b>	<b>68</b>

À l'échelle de la CCSE, les types de dispositif installés en 2022 sont répartis comme suit : 18% de filière traditionnelle (12), 34% de microstation (23), 38% de filtre compact (26) et 10% de phytoépuration (7).

### 3.5 Diagnostics réalisés dans le cadre d'une vente

	2011-2020	2021	2022
CORSEPT	77	11	9
FROSSAY	137	11	21
SAINT-BREVIN-LES-PINS	134	13	18
SAINT-PÈRE-EN-RETZ	157	15	21
SAINT-VIAUD	79	4	9
<b>TOTAL</b>	<b>584</b>	<b>54</b>	<b>78</b>

60,25% des installations contrôlées en 2022 sont jugées non acceptables (47/78).

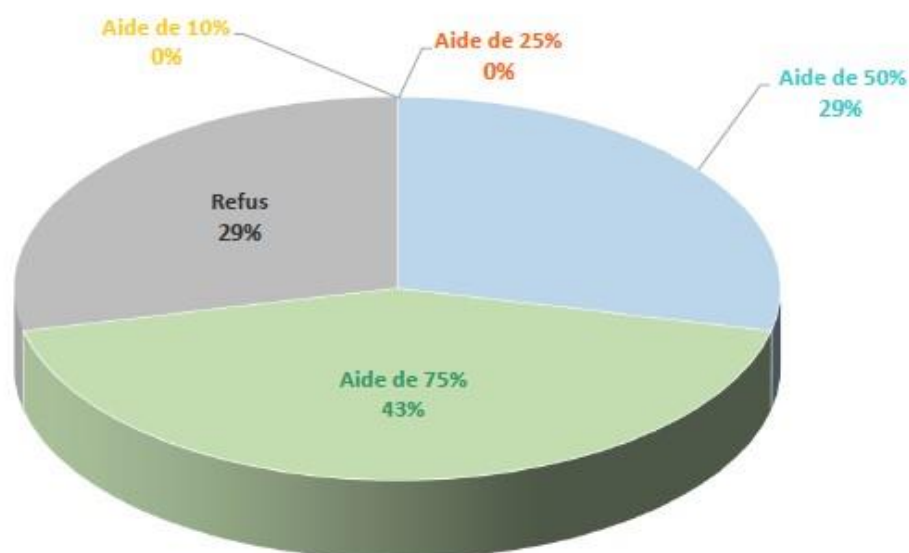
## 4 TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

		Valeur 2020	Valeur 2021	Valeur 2022
D301.0	Estimation de la population desservie	8 928	9 111	9 018
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	100	100	100
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	58,30%	57%	58%

## 5 AIDES À LA RÉHABILITATION DES ANC

### 5.1 Nombre de demandes et répartition des taux accordés

Suivi des Demandes 2022		%
Nombre de demandes	7	
<b>Eligibles (complets)</b>	<b>5</b>	<b>71%</b>
<i>Aide de 10%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Aide de 25%</i>	<i>0</i>	<i>0%</i>
<i>Aide de 50%</i>	<i>2</i>	<i>29%</i>
<i>Aide de 75%</i>	<i>3</i>	<i>43%</i>
<i>Refus</i>	<i>2</i>	<i>29%</i>
Réhabilitation suite vente maison	1	14%
Réhabilitation suite contrôle périodique	4	57%
Incomplet, en attente	0	0%



Répartition des taux accordés (sur le nombre total de demandes)



## 5.2 Répartition des demandes par communes

Répartition des demandes par commune (2022)		%
CORSEPT	0	0%
FROSSAY	3	60%
SAINT-BREVIN-LES-PINS	0	0%
SAINT-PÈRE-EN-RETZ	2	40%
SAINT-VIAUD	0	0%
		5

